

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 31 janvier 2020

## **Portant délégation de signature du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse de l'inter-région GRAND NORD**

NOR : JUSF2003735A

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 94-874 du 7 octobre 1994 modifié fixant les dispositions communes applicables aux stagiaires de l'Etat et de ses établissements publics ;

Vu le décret n° 95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi no 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relative à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice, notamment son article 3 ;

Vu le décret n° 2010-214 du 2 mars 2010 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services déconcentrés de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 11 août 2015 portant nomination de Madame Marie-Cécile PINEAU, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord ;

Vu l'arrêté du 16 janvier 2018 portant nomination de Monsieur Philippe REYROLLE, directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2018 portant nomination de Madame Virginie KALIFA, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2018 portant nomination de Monsieur Samuel VERON, adjoint au directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Nord ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2018 portant nomination de Monsieur Pascal CARBILLET, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Somme-Aisne ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 juillet 2018 relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 11 septembre 2019 portant nomination de M. Christophe DERYCKERE, directeur des ressources humaines à la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2019 portant nomination de Madame Françoise DEWAMIN, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2020 portant nomination de Mme Hélène TOURNY (TISSEAU), directrice des ressources humaines adjointes ;

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

En application de l'article 3 du décret du 24 mai 2005 susvisé, délégation est donnée, à l'effet de signer au nom du directeur interrégional, dans la limite de leurs attributions, l'ensemble des actes de recrutement et de gestion mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 26 juillet 2018 susvisé à :

- Monsieur Samuel VERON, directeur hors classe, adjoint au directeur interrégional ;
- Monsieur Christophe DERYCKERE, attaché principal, directeur des ressources humaines de la direction interrégionale Grand-Nord ;
- Madame Hélène TOURNY (TISSEAU), attachée principale, directrice des ressources humaines adjointe à la direction interrégionale Grand-Nord.

#### **Article 2**

En application de l'article 3 du même décret, délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à :

- Madame Marie-Cécile PINEAU, directrice hors classe, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Nord ;
- Madame Françoise DEWAMIN, directrice hors classe, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse du Pas-de-Calais ;
- Madame Virginie KALIFA, directrice hors classe, directrice territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse de l'Oise ;
- Monsieur Pascal CARBILLET, directeur hors classe, directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse Somme – Aisne

à l'effet de signer pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi que pour les agents contractuels, au nom du directeur interrégional, les actes de gestion relatifs à :

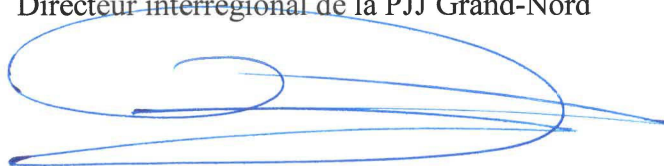
- l'octroi des congés annuels ;
- l'ouverture et le suivi du compte épargne-temps ;
- les autorisations spéciales d'absence accordées au titre de l'article 13 du décret du 28 mai 1982 susvisé.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégués.

Fait le 31 janvier 2020

Directeur interrégional de la PJJ Grand-Nord

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned above the name Philippe REYROLLE.

Philippe REYROLLE